



uniterre

LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

Le RBI pousse à la réflexion

Le 5 juin, le peuple suisse se positionnera sur le RBI ou revenu de base inconditionnel. Voter dans un sens ou dans l'autre implique une réflexion personnelle sur la valeur de notre propre travail et sur nos différents engagements bénévoles ou citoyens. Cette votation nous pousse, toutes et tous à nous poser la question : Que ferions-nous avec 2'500 Frs par mois ? En Suisse, on ne va pas très loin. Une fois les loyers, les impôts et autres frais fixes payés, il ne reste plus grand chose pour vivre. Donc un complément de revenu paraît indispensable pour garder un niveau de vie équivalent à la situation sans RBI. Sauf que parfois, travailler n'est pas ou plus rentable. On appelle cela les working poor.

Dans le secteur agricole, de nombreuses familles paysannes travaillent pour pas grand chose. Dans le secteur du lait industriel, une majorité de paysan ne gagne tout simplement pas le montant proposé par les promoteurs du RBI. Un bref calcul suffit pour s'en apercevoir. Si on divise les 2'500 Frs par 168 heures par mois (4 semaines à 42 heures), on obtient un salaire horaire de 14,8 Frs/heure. Au-dessus des moyennes de ce que gagne actuellement un paysan qui traite des vaches pour du yaourt ou de la brique de lait. Bien qu'il respecte toutes les normes de production en vigueur, qu'il fasse tout juste, le salaire horaire ne suit pas.

Chacun à ses pistes pour contrecarrer ce genre d'observation. Néanmoins, une réalité



saute aux yeux. Ce n'est pas le RBI qui est trop élevé, mais le prix du lait qui est bien trop bas.

Dans ce contexte, les discussions autour du RBI devrait être un levier de plus pour revendiquer des salaires horaires corrects dans tous les secteurs de la production agricole. Qu'un responsable d'entreprise puisse se rémunérer 40 Frs/l'heure ne nous semble

pas excessif dans le contexte économique suisse. Ce chiffre peut sembler utopique pour certain-e-s, on le sait... Cependant, n'est-ce pas des utopies que naissent les grands changements ? Ce ne sont sans doute pas les défenseurs du RBI qui vont dire le contraire...

*Charles-Bernard Bolay
président d'Uniterre*

Dans ce numéro, vous trouverez un bulletin de versement.
Nous comptons sur votre générosité.



Droits paysans

imposante délégation
pour la déclaration

Page 2



Semences

un réseau régional
de partage

Page 3



Fiscalité

tous les paysans
sont concernés

Pages 4-5



Initiative

développer
la stratégie

Page 3

DROITS PAYSANS

Une délégation imposante pour consolider la déclaration

Du 17 au 20 mai 2016, un groupe de travail intergouvernemental au sein du Conseil des Droits de l'Homme se réunira à Genève pour négocier article par article le projet de déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural. Afin de défendre le contenu de ce projet et chercher à y adjoindre certains aspects, une forte délégation de La Via Campesina se rendra à Genève du 15 au 20 mai.



Ce long processus pour obtenir une déclaration solide protégeant nos droits et pouvant être utilisée comme outil pour nous défendre dans divers domaines comme sur la question d'un marché équitable, de l'accès à la terre, d'un revenu digne, de la pluralité des opinions est sur le point d'aboutir. Il a été initié tout d'abord au sein de La Via Campesina il y a plus de 15 ans avec un premier projet de déclaration. En 2010, La Via Campesina s'est approchée du Conseil des Droits de l'Homme et lui a soumis la proposition, au vu des multiples violations subies par les paysans à travers le monde, d'élaborer un projet de déclaration internationale sur les droits des paysans.

Mécanisme enclenché

C'est en 2012 que le Conseil accepte d'entrer en matière et de mettre sur pied un groupe de travail intergouvernemental chargé de rédiger cette déclaration sur la base du projet de La Via Campesina. Une fois n'est pas coutume, le texte, comme l'impulsion première, proviennent donc du mouvement paysan lui-même et non d'une soudaine lubie d'un délégué ou d'une mission étatique. L'establishment onusien en est quelque peu secoué et certains Etats rechignent à entrer en matière. Mais plus les années passent, plus le nombre d'Etats acquis au processus augmente.

Un plaidoyer constant

Si les Etats se sont petit à petit ralliés à ce processus, ce qui ne veut pas pour autant dire qu'ils accepteront l'ensemble des articles proposés, c'est bien parce que La Via Campesina et ses alliés que sont les pêcheurs, les peuples nomades et autochtones, les travailleurs agricoles n'ont eu de cesse de sensibiliser leurs Etats respectifs à ces enjeux. Que ce soit auprès de leurs capitales et de leurs ministères en charge du dossier, comme auprès des délégués des mis-

sions qui sont chargés de négocier à Genève. Depuis plusieurs années, deux à trois fois par an, des délégations se succèdent à Genève, pour réaliser ce plaidoyer serré. Ce projet de texte est le reflet des attentes des paysannes et des paysans, du nord et du sud. Pour nous également, en Suisse, ce texte pourrait nous être grandement profitable. C'est tout l'enjeu actuel de la négociation et de l'importance de la présence paysanne. Le contenu de la déclaration doit être renforcé et aucunement affaibli.

Une riche délégation

C'est donc avec une énergie renouvelée que La Via Campesina se prépare à participer activement au 3^{ème} groupe intergouvernemental sur la déclaration des droits des paysans qui se tiendra mi-mai à Genève. Une vingtaine de personnes seront présentes. Des paysans provenant de Suisse, de France, d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, du Mozambique, d'Afrique du Sud, du Zimbabwe, du Sénégal, du Mali, d'Argentine, du Nicaragua, d'Indonésie seront à Genève. Ils seront rejoints par des pêcheurs d'Espagne et du Honduras, des représentants des peuples autochtones du Mexique et du Guatemala et de peuples nomades du Maroc et d'Inde. Un appui juridique sera apporté par le Cetim et Fian international comme par d'autres ONG qui commencent à grossir les rangs des alliés.

Valentina Hemmeler Maïga

Une conférence publique:

Afin de faire écho de ce qui se passe au sein du Conseil des Droits de l'Homme, Uniterre et ses alliés ont organisé une conférence à Genève ouverte au grand public.

Elle s'est focalisée sur deux aspects particuliers. Le cas du SPI, membre indonésien de La Via Campesina qui a grandement contribué à l'avancée du processus depuis 2001, et la campagne citoyenne lancée en 2012 en Suisse afin que notre gouvernement soutienne pleinement le processus.

**EN LUTTE
POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS DROITS
Ou comment un mouvement paysan international
pousse le Conseil des Droits de l'Homme à agir**



**Mardi 17 mai 2016, 20h
HEPIA, Aula, rue de la Prairie 4, Genève**

avec:

- **Henry Saragih**, Président du SPI (syndicat paysan indonésien) et ancien coordinateur de La Via Campesina
- **Mohammed Ikhwan**, collaborateur au SPI
- **Henry Simarmata**, juriste, conseiller de ce processus
- **Patricia Läser**, paysanne genevoise et ancienne députée au Grand Conseil

Des interventions depuis la salle provenant de la forte délégation de La Via Campesina issue de différents continents seront également encouragées.

Traduction simultanée assurée

Une soirée à ne manquer sous aucun prétexte.

Organisation: Uniterre, Cetim, FIAN, filière agronomie de l'Hepia
Soutien: Pain pour le Prochain, Swissaid, l'autre syndicat, plateforme pour une agriculture socialement durable, Longo maï, Fian Suisse
Avec l'aide de la Fédération Genevoise de Coopération

RENCONTRES

Un réseau régional de partage de semences

Le 5 mars 2016 s'est tenue à la ferme de la Touvière, dans la campagne genevoise, la première réunion d'un réseau régional de partage de semences.

L'idée de ce réseau est d'associer des paysans, des coopératives maraîchères et des amateurs décidés à s'engager pour reprendre en main une production locale de semences de variétés stables. Il se conçoit comme une partie d'un mouvement regroupant les mangeurs, paysans, transformateurs, artisans, qui ne veulent plus laisser les « impératifs » économiques nous dicter quoi produire, quoi manger et quoi vivre.

Ce réseau a comme perspective la souveraineté semencière, en commençant par produire les semences dont ceux qui le constituent ont besoin, et en développant une stratégie assurant à long terme notre souveraineté alimentaire.

Une trentaine de personnes étaient présentes, quelques autres étaient excusées. Il y avait des paysannes, des curieux, des maraîchers, des personnes qui de différentes manières travaillent avec des graines ou des plantes.

Nous venions des villes et des campagnes, entre Chambéry et La Chaux-de-Fonds. Au cours d'un tour de table, chacune d'entre nous a présenté ce qu'elle faisait, et nous avons indiqué sur une carte notre position géographique.

Un réseau régional de partage de semences

Ce réseau a pour but la production et la mise en commun de variétés stables, dans un cadre local (il faut que ce soit possible d'aller se visiter les uns les autres).

Ce réseau est structuré par :

Une ou deux réunions annuelles

Cette ou ces réunions doivent avoir lieu après la fin des récoltes, du tri et nettoyage des semences, et avant les pre-

miers semis. Il est proposé une première rencontre pour partager les expériences et semences de l'année écoulée, qui pourrait avoir lieu en décembre, et une deuxième pour réfléchir collectivement aux tâches à réaliser, aux moyens de remédier aux carences du réseau, en quantité, qualité ou diversité, qui pourrait avoir lieu en février. Lors de ces réunions, les participants s'engagent à prendre en charge un certain nombre de variétés.

Une « maison de la semence » décentralisée

Le stockage des semences est réparti dans le réseau. Dans nos champs, nos jardins, nos maisons. À plus long terme on peut imaginer des structures collectives de stockage, de même que des outils mis à disposition dans un ou plusieurs lieux.

Pour savoir qui a quelles semences, chaque participant au réseau envoie sur un mail collectif, dont nous avons toutes et tous le mot de passe, la liste des semences disponibles pour le réseau qu'elle a en stock.

Des groupes d'intérêts

Ce réseau permet d'une part de partager ce que nous faisons déjà, d'autre part, il permet de réfléchir ensemble, d'expérimenter ensemble. Pour cela, des groupes qui ont des préoccupations communes peuvent se constituer, se mettre d'accord sur un travail à mener en parallèle, ou se donner des rendez-vous durant l'année sur des questions spécifiques.

Proposition a été faite d'un groupe de travail sur la filière du pain, et de réflexion en général sur les filières et la distribution. Une autre proposition est d'intégrer la production de semences dans une réflexion sur comment assurer nos nécessités vitales en se répartissant la production vivrière.

Un autre groupe d'intérêt pourrait traiter de l'accès à la terre, comme complément à la souveraineté semencière.

Un seul réseau, mais des rôles différenciés selon les possibilités de chacun

Certains légumes fortement autogames, comme les tomates et les haricots, sont moins complexes à reproduire, il est possible d'en confier la conservation à des gardiens de semences amateurs. Ils devront ensuite passer par une phase de multiplication lors de laquelle la qualité de la sélection pourra être évaluée avant d'être utilisée à grande échelle. Il faut aussi dire que certains jardiniers amateurs peuvent être des experts en sélection végétale. Accompagner nos semences d'un « curriculum vitae » le plus complet possible nous semble être la meilleure garantie de fiabilité.

Ce réseau vise les objectifs suivants à moyen terme :

- Disposer d'un recensement le plus complet possible des semences paysannes en usage actuellement ou par le passé dans la région.

- La prise en main collective de la production des principales variétés de semences non hybrides cultivées dans la région pour le maraîchage et la grande culture.

- La prise en main collective de la recherche et de la sélection, à partir des variétés paysannes locales, ou d'autres variétés stables trouvées ailleurs.

- La création de plusieurs maisons des semences rassemblant tout le matériel nécessaire à la culture de porte-graines, au séchage, tri, battage, vannage, nettoyage et conservation des semences, un grenier ainsi qu'un centre de documentation sur les techniques de sélection et de multiplication. Ces maisons étant associées



à des champs d'essai et des collections de variétés en plein champ.

Ce que nous devons faire maintenant

Nous devons aussi fixer une date et un lieu pour notre réunion de fin d'année. Qui pourrait accueillir une cinquantaine de personnes ?

Et puis nous avons décidé de poster sur notre mail collectif la liste des semences que nous allons produire cette année. Il faudrait pour chaque variété donner une idée de la quantité de semences qui seraient disponibles pour le réseau.

Si vous souhaitez intégrer le réseau, envoyez-nous votre contact, une présentation en trois lignes de ce que vous faites, et si vous produisez déjà des semences, votre liste de variétés, à l'adresse :

grenierpaysan@yahoo.fr

Genève : Première rencontre pour une agriculture et un système alimentaire vivant

Le système alimentaire industriel, qui nourrit moins de 20% de la population surchauffe la planète. Dans son rapport à l'ONU sur le droit à l'alimentation (févr.2014), Olivier de Schutter a appelé à une « réforme des systèmes alimentaires mondiaux et à leur démocratisation ». Ce virage vaut pour toute la planète comme au niveau local. Il est simple, il s'agit en gardant des liens sociaux de qualité, de renforcer l'agriculture paysanne/familiale et de promouvoir la souveraineté alimentaire. A Genève, les tenants de cette agriculture du futur, dispersés dans de nombreux projets (production, transformation, distribu-

tion, associations de consommateurs) le démontrent.

Ainsi, le 16 avril, une cinquantaine de personnes se sont rencontrées au Domaine de la Mermière à Soral, Genève, pour une première réunion d'un mouvement pour un système alimentaire vivant. Il existe effectivement un grand nombre d'initiatives et d'acteurs à tous les échelons du système alimentaire qui s'engagent pour une alternative pratiquée autour des circuits courts, de la transparence, de la participation et de l'équité. C'est l'expression d'une volonté d'action pour répondre au défi du changement

climatique et à l'industrialisation du système alimentaire. Il s'agissait d'une rencontre qui avait pour but de voir « si ces initiatives arrivent à exprimer le même but dans un cadre commun et si nous savons donner à l'ensemble de ces engagements une réelle visibilité. Alors nous aurons créé un mouvement qui aura un impact dans la société et que les autorités ne pourront ignorer ».

« L'avantage de l'existence d'un tel mouvement réside dans sa capacité à mobiliser largement, jusqu'à de nombreuses personnes qui connaissent mal l'agriculture et ses enjeux, mais qui sont

sensibles aux questions de l'avenir de notre planète ou des injustices sociales. Dans le cadre d'un tel mouvement, la différence entre participer et consommer devient visible. Et alors, la longue marche pour reconquérir la souveraineté alimentaire et vers l'indépendance vis à vis de l'industrie et de la grande distribution peut devenir une fête. »

Cette première rencontre débouchera au courant de cette année sur une publication et sur la création d'un mouvement qui pourra se fédérer autour de la proposition d'une charte.

Rudi Berli

FISCALITÉ

Fiscalité : « Toutes les familles paysannes sont concernées. »

Le 27 avril dernier, le Conseil National s'est positionné favorablement à la mise en œuvre de la motion de Leo Müller. Cette motion a pour objectif de corriger les inégalités de traitement fiscal que subit l'agriculture pour l'impôt sur les gains immobiliers, suite à un arrêt du Tribunal fédéral en 2011 qui a fait jurisprudence. Le Conseil des Etats devrait se positionner en juin.

Pour faire simple, le principal effet que cette jurisprudence, est de soumettre à l'impôt sur le revenu les plus-values effectives ou théoriques réalisées lors de la vente, respectivement du passage à la fortune privée, d'immeubles non soumis à la Loi sur le droit foncier rural (vente de terrain à bâtir, maison d'habitation des paysans retraités, etc). Jusqu'à cette jurisprudence, seules les plus-values découlant d'une vente étaient imposées au titre de gains immobiliers, soit bien souvent au taux minimal de 7%. Ce passage de la fortune commerciale à la fortune privée fait grimper ce taux à plus de 50% dans la plupart des cas. Un montant qui mettrait sur la paille de nombreuses familles paysannes et qui accélérerait la disparition des fermes familiales.

Attaque frontale contre l'agriculture paysanne

Lors des débats au Parlement, les arguments et contre-arguments ont abordé essentiellement la situation d'un terrain cultivé vendu au prix du terrain à bâtir. Or, ce cas ne concerne de loin pas l'ensemble des paysans propriétaires fonciers. Peu de débats ont abordé la

problématique de la mise en valeur d'anciens ruraux en zone village – parfois proche de la ruine - ou encore l'appartement des paysans retraités, acquis ou construit durant toute la carrière et non repris par le/la jeune paysan-ne pour différentes raisons (souvent liées à la charge financière). Si la jurisprudence était appliquée, cet appartement passerait automatiquement en fortune privée des retraités, avec une imposition insoutenable sans pour autant qu'il y ait eu gain lié à une quelconque vente.

Ce dernier point est particulièrement critique car il pourrait mettre à l'assurance sociale de nombreux paysans retraités dont les finances ne permettraient pas de conserver leur bien. Beaucoup seraient contraints de quitter et de le vendre, même si ce dernier faisait partie du corps de la ferme. Autrement dit, cette jurisprudence accélérerait le démantèlement des fermes familiales, au profit des celles à caractères industrielles, dont le financement n'est clairement plus familial.

Toutes les fermes en propriété seraient donc touchées à un moment ou un autre, et notamment à chaque changement de génération, à chaque reprise de ferme.

Tout le monde est donc concerné. Les jeunes paysans aussi.

L'effet rétroactif

Outre le caractère brutal et sans discussion du changement de régime qui en résulterait, cette jurisprudence a un effet rétroactif sur plusieurs années. Les paysans n'ont donc pas pu planifier ce changement dans leur stratégie financière, de reprise et de développement d'entreprise. Au vu des montants en jeu, cette réforme va très certainement stopper net le développement et la capacité d'investissement des fermes. Dans le contexte de crise actuelle, cela serait dramatique.

Pas de prix, pas de moyens

Ces situations montrent la fragilité du système agricole qui doit fonctionner avec des prix très bas dans un environnement économique onéreux. Elle rappelle qu'il est impossible d'obtenir de bonnes capacités d'investissement et de payer des impôts sans avoir de revenu. Et c'est ici que se situe le nœud du problème. Aujourd'hui, avec les prix bas des céréales, du lait, de la viande, il n'est plus possible de maintenir une

capacité d'investissement ni même de dégager des salaires corrects sur les fermes. Les paysannes et les paysans n'aurait-elles donc tout simplement plus les capacités de vivre dans ce pays? Qui sont les responsables? C'est à ces questions que devrait répondre un Parlement. Certes l'acquisition d'une entreprise à valeur de rendement ou une imposition favorable sont des particularités que d'autres professions artisanales n'ont pas. Néanmoins tout le monde en profite par l'intermédiaire du porte-monnaie au moment de remplir son assiette.

La paysannerie n'est pas contre les réformes et les changements. Il faut juste prendre le problème par le bon bout. D'abord des prix qui garantissent des conditions sociales et d'investissements corrects, une transmissibilité normale et durable de l'outil de travail aux jeunes générations et ensuite une éventuelle discussion sur la fiscalité. L'économie au service de l'homme et du bien commun, et pas l'inverse. En voilà une belle idée qu'il serait urgent d'appliquer, à gauche comme à droite du Parlement.

Nicolas Bezençon

Etude de deux cas : Répercussions de la jurisprudence sur la retraite d'un paysan propriétaire-exploitant d'une ferme se situant en zone agricole et en zone village

Données de la ferme : Reprise du domaine aux parents en 1982 avec une SAU de 27, 4 ha
L'achat de la ferme s'est fait à la valeur de rendement. Cette valeur est basse. Elle prêterait, en quelques sorte les parents et les frères et sœurs qui n'obtiennent pas les revenus d'une vente à valeur vénale.
Estimation de la valeur de rendement, y compris les bâtiments et l'habitation : 274'000 m² x 1,20 Frs = 328'800 Frs

	en zone agricole	en zone village
Le patrimoine agricole passe de la fortune commerciale à la fortune privée (valeur selon estimation fiscale 2016). <i>274000 m² x 4 Frs</i>	1'060'000 Frs	1'060'000 Frs
Valeur possible des bâtiments (selon estimation établie et présentée) <i>Habitation et dépendances</i>	1'500'000 Frs	3'000'000 Frs
<i>Total valeur calculée</i>	2'560'000 Frs	4'060'000 Frs
Selon l'arrêt du tribunal fédéral, pour rester propriétaire de son bien-fonds et pouvoir habiter dans sa propre maison familiale le retraité doit payer: Impôts	1'383'344 Frs	2'313'344 Frs
calculés de la manière suivante: <i>Valeur calculée actuelle</i>	2'560'000 Frs	4'060'000 Frs
<i>Déduction du prix d'achat à la valeur de rendement</i>	-328'800 Frs	-328'800 Frs
<i>Plus-value théorique imposable à 62% (impôts et AVS)</i>	2'231'200 Frs	3'731'200 Frs

Il faut encore ajouter l'impôt sur les amortissements.
L'éventuelle dette hypothécaire n'est pas déductible de cette plus-value théorique.

Commentaires

Dans tous les cas de figure, lors d'une cessation d'activité pour raison d'âge, de maladie, de décès, la famille paysanne à l'obligation de vendre ses biens pour payer les impôts et doit s'en remettre aux services sociaux.

Lors d'une cessation temporaire d'activité agricole (saut d'une génération), un petit-fils ne pourra pas reprendre le domaine familial, celui-ci ayant été vendu pour payer les impôts.

Nicolas Bezençon

FISCALITÉ

L'agriculture familiale en sursis

Une ombre menaçante plane sur l'avenir de l'agriculture familiale suisse. Récemment accepté par une courte majorité au Conseil national, le projet de loi sur l'imposition des immeubles agricoles a pour objectif de rectifier une décision arbitraire et brutale prise par le Tribunal Fédéral en 2011. En effet, du jour au lendemain, l'arrêt du TF devenu jurisprudence a fait peser une charge fiscale confiscatoire et inéquitable sur les épaules des exploitants agricoles déjà mis à genoux par des prix agricoles qui s'effondrent.



Avant cette nouvelle interprétation perverse de la loi, les terres et les bâtiments agricoles étaient imposés de la même manière pour tout le monde, qu'ils soient la propriété d'un particulier ou d'un paysan. Une disposition légale avait dû être prise en ce sens, pour garantir aux petits agriculteurs qu'ils ne soient pas lésés par l'obligation qui leur est faite de détenir tout leur patrimoine agricole dans leur fortune commerciale (par exemple : les terres et les bâtiments agricoles, les terrains à bâtir exploités, mais aussi leur maison d'habitation). Cette obligation concerne directement les petits domaines familiaux car ceux-

ci sont gérés sous la forme de raisons individuelles et le choix de séparer les biens privés des biens commerciaux n'existe pas, contrairement aux grosses exploitations industrielles (généralement des Sàrl ou des S.A.).

Le TF, en changeant cette disposition, a décidé d'imposer la taxation des biens agricoles lors de leur passage de la fortune commerciale à la fortune privée. Il a provoqué du même coup la confiscation de plus de la moitié du patrimoine de la paysannerie familiale sans qu'elle ait le moindre mot à dire. On en arrive à des situations particulièrement graves où l'inégalité est criante. Par exemple,

un particulier vaudois souhaitant vendre un terrain devra s'acquitter de l'impôt sur les gains immobiliers (qui s'élève à 18% au plus pour descendre à 7% si le terrain est en propriété depuis 25 ans au moins). Un exploitant agricole, lui, se verra contraint de payer plus de 50% de la valeur du terrain. Que ce dernier lui appartienne depuis plus de 25 ans n'y change rien, qu'il n'y ait aucun encaissement d'argent non plus. C'est ainsi que lors d'une cessation d'activité ou d'une donation, il faudra trouver ailleurs les fonds nécessaires pour payer l'impôt.

Avec des taux d'imposition pouvant dépasser 60% sur leur patrimoine agricole, les paysans passeront donc des champs pour finir à la rue. Cet état de fait ne semble pourtant pas émouvoir le Conseil fédéral qui cherche par tous les moyens à renflouer les caisses de l'Etat, peu importe que la charge fiscale de 3% de la population explose sans aucun préavis. A ce titre il faut également rappeler que seuls 55% des terres cultivées (surface agricole utile) appartiennent aux paysans. Le reste, qui est en mains de particuliers, n'est pas touché par cet arrêt.

Le TF, dans sa décision, semble considérer les paysans comme des commer-

çants de la terre, ce qu'ils ne sont pas ! Leur métier consiste à produire de la nourriture de qualité afin de nourrir leur famille et la population. Leur revenu et leur fierté proviennent du produit de la vente de leurs récoltes mais ce ne sont pas des spéculateurs fonciers. Leur but est de vivre grâce à la terre avant de la transmettre viable et fertile aux successeurs. Les paysans sont des passionnés car il faut bien l'être pour s'acharner contre la précarité qui les guette mais il ne faudra pas s'étonner demain si les petits domaines familiaux, transmis de génération en génération, se retrouvent aux mains des grands groupes industriels ou bancaires.

Quel avenir voulons-nous ? Une agriculture familiale efficace, respectueuse de la nature et des consommateurs ou faut-il qu'elle soit remplacée par de grosses sociétés agricoles désincarnées dont l'objectif premier sera la maximisation des profits ? Le Conseil des Etats sera confronté à ce choix l'automne prochain ; espérons que la chambre dite de la sagesse, prendra la bonne décision malgré la tempête médiatique qui s'est abattue sur le sujet.

Alix Pécoud

INITIATIVE

Plus de 140'000 signatures pour des multinationales responsables

Une année après son lancement, l'initiative pour des multinationales responsables a recueilli le nombre de signatures nécessaire à son aboutissement. Cela prouve que les Suisses et Suissesses sont nombreux à vouloir que les multinationales respectent les droits humains et l'environnement aussi à l'étranger. Cette exigence est à nouveau à l'agenda politique.



Initiative multinationales responsables

Fin avril 2015, 77 organisations de la société civile ont lancé une initiative populaire pour davantage de responsabilité des multinationales. Peu auparavant, le Conseil national avait rejeté une mention dans ce sens. L'initiative pour des multinationales responsables s'inspire des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, adoptés à l'unanimité en 2011 par le Conseil des droits de l'homme. Elle demande que les multinationales suisses assument un devoir de diligence en matière de

droits humains et d'environnement dans l'ensemble de leurs relations d'affaires. Si une multinationale ne remplit pas cette obligation, elle devra répondre des dommages commis à l'étranger par les sociétés qu'elle contrôle.

Le volontaire a atteint ses limites

Esclavage dans la pêche de la crevette, travail d'enfant dans des plantations de cacao, violations de droits humains dans des mines d'or – ce ne sont là que les exemples les plus récents d'activités problématiques de multinationales suisses à l'étranger. Or, le Parlement et le Conseil fédéral ont jusqu'ici rejeté des règles contraignantes et continuent de miser uniquement sur l'engagement volontaire

des multinationales. Une étude publiée récemment par Pain pour le prochain et Action de Carême met bien en lumière les limites de cette approche : seules 11% des 200 plus grandes multinationales suisses disposent d'une politique de droits humains faisant référence aux Principes directeurs de l'ONU. Et plus de 60% n'ont aucune politique de ce type. La responsabilité sociale des entreprises ne constitue pas un instrument efficace. Des garde-fous contraignants sont plus que jamais nécessaires. Eux seuls peuvent également protéger les entreprises progressistes contre la concurrence déloyale.

Rahel Ruch,
coordinatrice de l'initiative pour des multinationales responsables

2016



SEMAINE DU GOÛT

Les inscriptions sont ouvertes

Pour rappel, pour les membres d'Uniterre, l'inscription est gratuite.

Détails et inscriptions sur :
www.uniterre.ch

La ligne nature

MetraBOL

BOLUS naturel après-vélage
Nettoyage et tonus

TaritraL

TARIR avec la nature
sans antibiotique

Parabol

en cas de cellules
somatiques

LGC SA

ONLINE SHOP 1627 Vaulruz
www.lgc-sa.ch 026 913 79 84

INTERNATIONAL

Un loup déguisé en agneau « L'agriculture intelligente face au climat »

Il était une fois, il y a très longtemps... C'est ainsi que commencent de nombreux contes et j'espère qu'un nouveau viendra se rajouter à cette liste. C'est le conte de la plus grande menace sociale et écologique de notre temps : le changement climatique. Jusque-là, beaucoup d'eau va encore couler le long du Danube et de nombreuses « solutions » verront le jour.



Une de ces « solutions » présentées dans le cadre de l'agriculture s'appelle « climate-smart agriculture (CSA) » ou « agriculture intelligente face au climat (AIC) ». Tout comme la croissance verte, l'économie verte, la révolution verte et d'autres concepts similaires, la définition de l'AIC est très vague et large. Au lieu du changement (de système) urgent, on assiste au bricolage d'une politique du statu quo.

Le concept de la Climate-Smart Agriculture CSA - à ne pas confondre avec la Community Supported Agriculture CSA - a été introduit pour la première fois en 2010 par la FAO. En 2014, elle a trouvé une plateforme internationale avec la Global Alliance for Climate Smart Agriculture (GACSA). En plus de nombreux gouvernements, la liste des membres comprend également des multinationales comme Yara (le plus grand producteur d'engrais chimiques au monde), Syngenta, McDonald's, Walmart et Kellogg's. L'objectif de cette alliance est de promouvoir le terme CSA aussi largement que possible. Mais commençons par analyser la définition de cette CSA.

L'élément central : une hausse de la productivité

Partant de l'hypothèse que l'agriculture des pays en voie de développement doit se transformer significativement, afin de relever les défis de la sécurité alimentaire dans une époque de changements climatiques, il est nécessaire d'augmenter durablement la productivité, améliorer la résilience des paysannes et des paysans et réduire les émissions de gaz à effet de serre. En soi, cela ne sonne pas mal. Le hic, c'est qu'il n'y a pas de définition pour ce qui est « smart » et ce qui ne l'est pas. Il n'y a aucune exigence environnementale, aucun standard social, aucune garantie de mise en pratique de ces belles paroles et ces mesures aux noms alléchants. Par contre, ce qui est répété régulièrement, c'est l'existence d'un ensemble de mesures, comprenant des « variétés intelligentes face au climat », l'utilisation efficace des outils de production et l'accès aux crédits. Ce qui n'exclut nullement que les cultures tolérantes au Round-Up Ready de Monsanto soient qualifiées de « climate smart », respectivement « intelligents face au climat »

Agrobusiness vs climat

À l'exemple de ce cas, on peut facilement déduire le but du voyage. Au lieu de remettre en question des pratiques et des logiques discutables, la CSA promulgue la croissance, le libre-échange et la modernisation technologique comme le génie génétique en tant que solutions contre le changement

climatique. Ainsi, la coresponsabilité de l'agrobusiness en tant qu'auteur du changement climatique n'est pas seulement passée sous silence, mais, comble de l'absurdité, présenté comme une solution ! La CSA déclare donc que les cultures agroindustrielles, intensives en ressources et en énergie, qui ne sont absolument pas durables, ni sur le plan social, ni sur le plan écologique, sont « climat smart ».

Un prétexte : la lutte contre la faim

Lutter contre la pauvreté dans le monde rural, améliorer le revenu des paysannes et des paysans grâce à une augmentation de la productivité, c'est un prétexte qui date déjà quelque peu, mais qui ne cache pas moins l'intérêt des multinationales à faire des profits par le biais de l'« intensification durable de la production ». La production industrielle à grande échelle n'améliore pas le rendement par hectare, mais accroît le profit des multinationales et la dépendance des producteurs.

En gros, il n'y a aucune remise en question des structures de pouvoir, au contraire, sous couvert de la lutte contre le changement climatique, la dépendance des paysans s'intensifie et le pouvoir des multinationales s'étend.

Une vraie solution : l'agroécologie

Du point de vue des paysannes et des paysans, l'agroécologie est la seule technique agricole d'avenir qui

Vous trouverez des informations supplémentaires sur l'agroécologie en Suisse à l'adresse :

www.uniterre.ch/fr/dossiers/agroecologie

peut contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit d'un processus, pas d'une méthode. L'agroécologie est développée en fonction du lieu et adaptée aux circonstances. Ainsi, ce n'est pas un concept universel, ni pour la semence, ni pour le travail du sol. La gestion du sol, de l'eau, de la biodiversité et des animaux de rente, le travail en phase avec les cycles et des critères sociaux sont les piliers de l'agroécologie. La « climate smart agriculture » ne remplit pas du tout ces critères, au contraire, elle aggrave la crise climatique. Par conséquent, la lutte contre cette fausse solution doit continuer, afin que des modèles durables comme la souveraineté alimentaire et l'agroécologie puissent se développer.

Ludwig Rumetshofer
Wege für eine bäuerliche Zukunft
ÖBV-La Via Campesina

Notes:

1 Selon le bureau de terminologie de l'administration fédérale: capacité d'une personne ou d'une société à résister à une épreuve brutale et à en tirer parti pour se renforcer.
Selon le dictionnaire Antidote: [psychologie] Aptitude à affronter un stress intense et à s'y adapter.

Étude : Le TTIP accélère la disparition des fermes en Autriche

Une étude¹ autrichienne sur le TTIP prévoit la disparition d'emplois dans le secteur agroalimentaire.

Dans l'article du LID du 15.4.2016, on peut lire [traduction]: « Une étude effectuée par deux instituts de recherche autrichiens sur mandat de plusieurs organisations, dont Greenpeace et Bio Austria, montre que l'accord de libre-échange TTIP aura des effets négatifs sur le secteur agroalimentaire. En effet, l'étude prévoit une disparition d'emplois et de valeur ajoutée. Les auteurs de l'étude parlent d'« effets clairement négatifs ». Les importations en provenance des États-Unis, notamment

de viande de bœuf, augmenteront. Les auteurs concluent qu'« il n'y aura pas de gains significatifs à long terme pour l'économie autrichienne en termes de valeur ajoutée pour équilibrer la perte d'emplois. »

L'article du LID cite un avertissement lancé par Gerhard Drexel du détaillant Spar: « Le prix sera notre seul critère de choix lors de cette ouverture du marché. Les agriculteurs de chez nous qui misent sur la qualité ne sauront résister à ce développement. »

Bio Austria est également cité, ils tirent la sonnette d'alarme: « La concurrence croissante avec des produits de dumping met les producteurs de qualité comme les agriculteurs bio sous pression. Une différence de prix plus grande entre les produits bas de gamme et les produits de qualité va influencer de façon significative les décisions d'achat. »

¹ Landwirtschaftlicher Informationsdienst LID.CH

Commentaire :

Ce n'est probablement qu'une étude parmi tant d'autres. En tant qu'État tiers, la Suisse voudra éviter d'être exclue du TTIP. Il est temps que la résistance s'organise chez nous aussi. Mais pour l'heure, la plupart des associations hésitent encore, puisque il faut du courage pour se positionner clairement contre le libre-échange. Il est facile de condamner d'autres solutions comme « moyenâgeuses » au lieu de reconnaître qu'elles sont orientées vers l'avenir. **Avec l'initiative pour la souveraineté alimentaire, nous préparons un chemin praticable, car un autre monde est possible !**

Ulrike Minkner

NATIONAL

Tous les chemins mènent au producteur...

(13.04.2016/CJ/MB) - La 19^e assemblée générale de l'Association romande Marché Paysan s'est tenue hier soir à Goumoëns-la-Ville. Forte de 80 producteurs, l'Association multiplie ses efforts et ses activités pour faire toujours mieux connaître la vente directe à la ferme : refonte du site internet, présence sur facebook, grande fête des Marchés Paysans en 2015, préparation du 20^e anniversaire de l'Association en 2017... Tour d'horizon avec les deux co-présidents, Pascal Chollet et Roseline Baud.

L'année 2015 restera celle de la Fête du Marché Paysan à Apples (VD), le 24 mai dernier. La manifestation a en effet attiré plus de 4'000 visiteurs et rassemblé une cinquantaine de producteurs de vente directe à la ferme pour un grand marché de produits du terroir. Roselyne Baud est revenue sur cet événement qui a nécessité une grande collaboration entre les membres de l'Association et a saisi l'occasion de l'assemblée générale pour les remercier de leur engagement. La co-présidente a également fait part de la fierté de tous de pouvoir compter parmi les membres un des lauréats de l'agroPrix 2015, soit la famille Courtois de Satigny (GE), récompensée pour sa production de lentilles. Autre concours, autres lauréats, avec Laurence et Pierre-Alain Epars, Samuel et Denis Pache, Nicolas Pradervand et Christophe et Lise-C. Suter, médaillés au Concours romand de jus de pomme. L'innovation

et la qualité ne sont pas un vain mot au sein de l'Association romande Marché Paysan !

A la ferme et sur internet !

Autre point marquant de l'année écoulée, la refonte complète du site internet qui a été mis en ligne en décembre dernier. Désormais, il permet non seulement de découvrir, en un clic de souris, plus de 80 producteurs locaux en Suisse romande mais aussi de consulter toutes les informations utiles sur smartphone ou tablette. Une page facebook vient en outre renforcer la visibilité de l'Association pour que tous les chemins mènent directement aux producteurs !

Des producteurs dont le nombre augmente légèrement puisque, comme Pascal Chollet en a informé l'assemblée, si cinq membres ont démissionné, sept nouveaux ont rejoint les rangs

de l'Association durant l'exercice écoulé.

Une année anniversaire

2017 marquera le 20^e anniversaire de l'Association ! L'assemblée a été l'occasion de présenter quelques idées comme, par exemple, la création d'un logomarquant l'événement, l'actualisation du Guide romand de la vente directe, la mise sur pied d'un événement à l'intention des membres, l'organisation d'une manifestation grand public... Roseline Baud a d'ailleurs invité tous ceux qui souhaitent participer à la réalisation de l'un ou l'autre projet à s'annoncer auprès du comité d'organisation pour faire de cet anniversaire un véritable événement.

Parole aux invités

À l'issue de la partie statutaire, Claude Baehler, président de Prométerre, a

présenté les enjeux de l'Initiative pour la sécurité alimentaire. Il s'est, par ailleurs, inquiété des conséquences néfastes de l'huile de palme en termes économiques, écologiques et nutritionnels, sans oublier qu'elle constitue une menace pour l'huile de colza suisse...

Enfin, Laurent Vulliamy, membre de l'Association, producteur à Goumoëns-la-Ville et policier à Yverdon à temps partiel, était invité à évoquer le problème des vols dans les points de vente. Après avoir donné des précisions sur le code pénal et les bases légales, il a expliqué, avec des exemples concrets, les mesures à prendre suite à un vol, les contraintes liées à la vidéosurveillance et la protection des données.

AGIR

www.marchepaysan.ch

13 avril : BioSuisse assemblée des délégués.

Les délégués ont adopté la proposition d'un affouragement des ruminants avec 75% d'herbages en plaine et 85% en montagne, ainsi que l'exclusion de l'utilisation en premier traitement d'un groupe d'antibiotiques dits hautement critiques en raison du risque de formation de résistances. Par ailleurs, la limitation de détention de poules pondeuses à 4000 par exploitation a également été acceptée.

L'assemblée a également confirmé le maintien du principe d'équité et du développement durable dans le cahier de charge du label.

Ces deux principes restent cependant largement des coquilles vides. Sur la thématique de l'équité, la question des prix à la production ne présente ainsi aucune exigence précise. Sachant que par exemple le prix du lait de centrale se situe entre 73 et 76 cts on est en droit de se poser des questions, puisque nous savons qu'il correspond au prix du lait conventionnel d'il y a moins que dix ans.

Un tel prix bien que meilleur que le prix honteux payé dans la filière conventionnelle reste largement en-dessous d'un prix équitable rémunérateur. Les coûts de production dans la production laitière conventionnelle, tenant compte d'une rémunération correcte du travail paysan restent toujours autour de Fr. 1.- dans les meilleures situations. Pour ce qui est des grandes cultures un minimum de Fr. 5'000.- par hectare de prix à la production réalisé devrait être un objectif pour fixer des prix rémunérateurs des différentes cultures en fonction de leur rendement moyen. La question du prix des fourrages est malheureusement aussi passée sous silence alors même que des décisions en la matière ont été prises. Les fourrages à base d'herbages seront-ils alors importés ? Ne serait-il pas plus judicieux de mettre la production fermière des fourrages au centre des préoccupations plutôt que de se concentrer sur des questions de fixation de pourcentages ?

Sur la question du développement durable BioSuisse n'a pas peur du ridicule en interprétant autrement les pratiques commerciales des grands distributeurs qui se vantent de soutenir les productions biologiques, de « saison » et autres « Natura-plans » tout en forçant la libéralisation des marchés, le commerce et les transports globalisés des aliments.

Malheureusement, il y a encore très peu de place pour ces questions de fonds lors de ces assemblées de délégués. Mais BioSuisse devra rapidement se pencher sur ces questions sous peine de perdre sa crédibilité.

Rudi Berli

Secteur laitier : C'est maintenant !

Cela fait maintenant 7 ans que les contingents ont été abolis, 7 ans que cette gabegie pèse sur les familles engagées quotidiennement dans la production laitière. Aujourd'hui le mépris et l'arrogance des acheteurs de lait, de centrales de transformation et de la grande distribution ne connaît plus de limites avec la sous-enchère des prix et menace de détruire toute une filière de production et avec elle la colonne vertébrale de l'agriculture suisse.

La décision de la Chambre jurassienne d'agriculture prise lors de sa dernière assemblée générale, puis celle courageuse de Prolait de bloquer les cotisations de membre à la Fédération Suisse des Producteurs de Lait (PSL) sont des signaux d'espoir et de fierté que tous les producteurs suisses de lait, également en Suisse alémanique, ont enregistré avec satisfaction.

Les répercussions de ces décisions ne se sont pas fait attendre. Comme par hasard il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que la convocation d'un sommet laitier par l'IP-Lait, PSL et l'USP réponde à cette action d'une grande organisation de producteurs.

A voir les déclarations de IP-Lait qui s'appuient sur la fumeuse stratégie de qualité dans un cadre de suppression progressive de la protection douanière et les déclarations défaitistes du président de PSL qui renonce à vouloir mettre en œuvre une gestion des quantités tel que la réclame la grande majorité des producteurs suisses de lait, il ne faut malheureusement pas s'attendre à un quelconque résultat. Les ténors des intérêts des industriels veulent bétonner l'état actuel des choses.

Mais il est inconcevable de continuer à assister à cette destruction organisée de la production laitière paysanne en Suisse. Cela a assez duré !

Nous avons besoin que le FPSL, en tant qu'organisation faitière des producteurs de lait fonctionne démocratiquement avec des consultations de tous, et où la volonté de la majorité est entendue et mise en œuvre. Si la majorité des producteurs de lait décide qu'il faut une gestion des quantités pour équilibrer le marché et pour produire en fonction de la demande, cette décision doit être appliquée par le comité. C'est maintenant qu'il faut imposer une défense professionnelle démocratique dont les organes sont dirigés par des producteurs de lait et qui ne portent pas d'autres casquettes que les leurs. C'est à ce prix seulement que la lutte pour une gestion des quantités et pour des prix rémunérateurs pourra être gagnée.

Rudi Berli

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Développer la stratégie ensemble

Le 9 mars et le 27 avril, une 15aine de membres et de sympathisant e s d'Uniterre se sont rencontré-e-s à Olten, d'une part, pour préparer la campagne de votation et d'autre part, pour renforcer Uniterre en Suisse allemande. L'objectif exprimé à l'unanimité par les participant-e-s : poursuivre la campagne sans interruption. Si nous voulons gagner la bataille précédant le vote, de nouvelles alliances, une base plus large et un renforcement des activités à tous les niveaux sont nécessaires.

initiative



www.souverainete-alimentaire.ch

Compte tenu de nos expériences plutôt mauvaises avec la démocratie, et pour certains de longue date, il nous faut constater qu'un succès aux urnes relève quasiment de l'impossible. Il nous faudrait non seulement un, mais deux à trois miracles pour provoquer un changement de l'opinion publique : scandales alimentaires, produits contaminés par des OGM, résistance aux antibiotiques, accord TTIP, monopole des semences... il y a assez de thèmes abordés par notre initiative.

Lors de la première rencontre, la vice-présidente, Ulrike Minkner, a présenté Uniterre. Alice Froidevaux a présenté le mouvement paysan international La Via Campesina, car elle avait

participé au congrès quadriennal de la coordination pour l'Amérique Latine à Buenos Aires. Elle a rapporté des nouvelles d'un mouvement engagé en pleine croissance, mais aussi frappé par une forte répression. Le dernier cas tragique en date est le meurtre de Berta Cacéres, une activiste du Honduras connue à l'échelle mondiale - en 2015, elle avait reçu le Prix Goldman pour l'environnement - meurtre qui a eu lieu le 3 mars 2016.

Pour ma part, j'ai présenté le déroulement de la récolte de signatures. En octobre 2014, nous avons commencé avec à peine 10 récolteurs/-euses en Suisse allemande. La récolte de signatures était donc laborieuse. Durant la phase intensive de la campagne, le nombre de récolteurs/-euses s'est élevé jusqu'à 80 personnes. Ainsi, nous avons pu inverser la tendance dès l'été 2015. En octobre, nous ont aidé les quelques personnes salariées qui ont récolté 15'705 signatures. En comparaison avec d'autres initiatives, cette part est très modeste. Nous pouvons être plus que satisfaits avec les 131'624 signatures récoltées. Le gros du soutien est venu de la Suisse romande, avec 76'117 signatures, mais la Suisse alémanique a contribué avec

un résultat remarquable de 55'508.

Le bilan de l'expérience avec les organisations soutenant l'initiative est plutôt mitigée. Rares étaient celles qui nous ont convaincus avec un engagement véritable. Ainsi, il nous faut consolider les structures d'Uniterre parallèlement à la campagne de votation. Ce qui veut dire renforcer les sections existantes et en fonder de nouvelles ; établir un réseau dense pour la souveraineté alimentaire avec les organisations amies et engagées. Lors des prochaines rencontres, nous aimerions développer avec vous une stratégie et constituer des groupes de travail qui s'occuperont de domaines comme les médias, le réseautage et les comités locaux.

Mathias Stalder, Coordinateur de l'initiative en Suisse allemande

Prochaines rencontres en Suisse allemande :

Jeudi 2 juin, mardi 28 juin et jeudi 25 août 2016, 19h-22h

à la maison Flörl, Florastrasse 21 à Olten.

Inscriptions souhaitées auprès de : m.stalder@uniterre.ch

AGENDA

Samedi 21 Mai 2016, 14h30
Marche contre Monsanto
Grand-Rue, Morges

Le 21 mai, marchons contre Monsanto, Syngenta, Bayer, et toutes les multinationales de l'agrochimie, qui nous empoisonnent.

Marchons pour une agriculture moderne et écologique, durable, résiliente et respectueuse de l'homme comme de l'environnement.

Marchons contre les injustices de nos systèmes alimentaires et les crimes contre l'environnement.

du Vendredi 3 au Dimanche 12 Juin 2016

Caravane des Semences
D, CH, FR

La caravane passera le Mercredi 8 juin (l'après-midi) à la ferme d'Olivier Mayor à Neuchâtel

inscription: seeds@junge-abl.de

Dimanche 3 juillet, 10h-16h
Brunch de la FRACP

Ferme du Monniati à Jussy (GE)

Visite de la ferme, grillades, discussion sur les alternatives au supermarché.

inscription: bezencon@acp.ch

Plus d'infos sur notre site:

www.uniterre.ch/actions/agenda

17 avril: journée de la lutte paysanne

Fête pour la souveraineté alimentaire - sur la ferme de Dominique Fragnière à Fuyens (FR)



CONTACTS SECTIONS

Neuchâtel: Philippe Reichenbach
079 640 89 63

Genève: Rudi Berli
078 707 78 83

Fribourg: Stéphane Mauron
026 655 16 27

Vaud: André Muller
021 652 75 50

Jura
021 601 74 67

Chablais: Pierre Moreillon
024 499 21 17



Uniterre utilise les logiciels Crésus. Et vous ? Maintenant avec plan comptable pour l'agriculture !
Crésus Comptabilité, Crésus Salaires et Crésus Facturation : le trio gagnant

www.cresus.ch



www.uniterre.ch

Responsable du journal:
Charles-Bernard Bolay,
079 409 14 42, charles-bernard@bluewin.ch

Imprimerie, annonces:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs,
1450 Sainte-Croix, Tél. 024 454 11 26

Secrétariat du syndicat:
Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne.
Tél: 021 601 74 67, Fax 021 617 51 75,
Courriel: info@uniterre.ch

Abonnements et changements d'adresse:
Claude Mudry, Bellevaux 50, 2518 Nods,
079 365 76 10, c.mudry@uniterre.ch

Cotisations annuelles Paysan:
Fr. 200.- Sympathisant: Fr. 150.- Soutien: Fr. 400.-
CCP 17-6872-4, Banque Raiffeisen,
Compte Uniterre No 28496.55, 1564 Domdidier

Commission «par l de lait, 1.- pour le paysan»:
Nicolas Bezençon, 021 601 74 67, lait@uniterre.ch

Commission grandes cultures et viande:
Nicolas Bezençon, gcvienne@uniterre.ch

Commission internationale Uniterre:
Rudi Berli, av. des Gares 15, 1201 Genève
078 707 78 83, ciu@uniterre.ch

Coordination Européenne Via Campesina:
021 601 74 67, info@uniterre.ch

Commission vente directe:
Nicolas Bezençon, n.bezencon@uniterre.ch

Commission jeunes-accès à la terre:
021 601 74 67, info@uniterre.ch

Président: Charles-Bernard Bolay,
079 409 14 42, charles-bernard@bluewin.ch